



# CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL – 2021 FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE SEINE ET MARNE  
(CDG 77)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA  
REGION ILE-DE-FRANCE  
(centre organisateur) (CIG GC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE  
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA  
REGION ILE-DE-FRANCE  
(CIG PC)

Co-organisent

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<b>TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	<p>Ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;</li></ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;</li></ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</li></ul> <p>Tous les candidats, en application de l'article 8 du décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, doivent être en activité le jour de la clôture des inscriptions (2).</p>	<p><b><u>Epreuve écrite d'admissibilité :</u></b></p> <p>Jeudi 15 avril 2021</p> <p><b><u>Epreuve orale d'admission à partir du :</u></b></p> <p>Lundi 27 septembre 2021</p>	<p><b><u>Retrait des dossiers d'inscription :</u></b></p> <p>du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020 inclus</p> <p><b><u>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription complets :</u></b></p> <p><b>Jeudi 10 décembre 2020</b></p>

(1) Le dépôt des dossiers doit être effectué au plus tard 8 jours après la date limite de demandes d'inscription (le cachet de la poste ou d'un autre prestataire sur l'enveloppe parvenue au CIG faisant foi (courrier simple) ou de dépôt auprès de la poste ou d'un autre prestataire (courrier recommandé, lettre suivie) ou tampon d'arrivée au CIG) à l'adresse du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France – 15 Rue Boileau – BP 855 – 78008 Versailles cedex.).

(2) A noter : en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude de la promotion interne établie après avis de la commission administrative paritaire.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,  
Jean-François Peumery

**Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet :**

à l'adresse suivante : [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr) rubrique concours / inscriptions et résultats ou  
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau  
78000 VERSAILLES  
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.